

Code criminel

Aujourd'hui, finalement nous émettons des réserves; mais bien que nous en ayons au sujet de certains problèmes qui ont été définis dans le bill C-53 et éprouvions de grandes inquiétudes au sujet de ceux qui ont été laissés de côté, nous espérons que le ministre vieillera à ce que ces questions soient soulevées le plus tôt possible à la session d'automne, afin que nous puissions nous attaquer aussi hardiment que ces quelques derniers jours aux problèmes concernant la protection des enfants, la pornographie, le respect des femmes et les enfants maltraités.

Je suis heureux, ainsi que les autres députés de ce côté-ci de la Chambre, que tous reconnaissent qu'une réforme du Code criminel s'impose. Les agressions sexuelles, dont ont souffert tant de personnes, font maintenant l'objet d'un système à trois volets que nous pouvons comprendre et approuver, ainsi que le public. C'est pourquoi, et je sais que votre Honneur s'apprête à se lever, nous disons que ce serait là un instrument utile qui permettrait que le Code tienne compte des nécessités et des besoins du grand public dans les années 80, et dès aujourd'hui en fait.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) veut-il invoquer le Règlement?

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il nous reste encore cinq minutes. Je voudrais faire quelques observations au sujet de la procédure et de ce que nous avons essayé de faire ici aujourd'hui.

Notre comité a consacré de nombreuses heures à ce projet de loi. Il a siégé jusqu'à deux heures du matin jeudi dernier. Ce n'est que tard hier après-midi que les résultats de ses travaux sont devenus apparents, sous la forme d'un projet de loi officiel susceptible d'être présenté à cette Chambre. Il n'a pas encore été étudié dans sa forme définitive parce que nous attendions de voir ce que le gouvernement allait proposer.

Je fais remarquer à la Chambre que, pour ce qui est du bill C-124 présenté par le gouvernement, le comité en a terminé l'étude à 11 heures du soir et il a été présenté à la Chambre à trois heures le lendemain. Ce bill-ci a franchi l'étape du comité à deux heures du matin et aujourd'hui, six jours et demi plus tard, il peut enfin être discuté par la Chambre. S'il y a eu des retards, il faut les attribuer au gouvernement. Nous ne pouvions en toute hâte nous prononcer sur un bill que nous ne pouvions voir sous la forme définitive que le gouvernement voulait lui donner pour le présenter à la Chambre. C'est la seule raison de ce retard.

Ce qui nous intéressait, après avoir reçu la version définitive à ce projet de loi, c'était de veiller que le projet de loi déposé à la Chambre reflète bien les délibérations du comité. Ce n'est que très tard hier après-midi que les membres du comité siégeant de notre côté qui avaient participé aux délibérations ont pu nous assurer que le projet de loi qui allait être déposé dans les vingt-quatre heures était essentiellement conforme à ce que le comité avait approuvé, ni plus ni moins. Nous estimons que les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, auraient dû disposer de cette période pour l'étudier. Je puis assurer aux députés que, une fois que nous l'avons eu, nous, de ce côté-ci,

avons rapidement obtenu qu'il soit étudié par tous les membres du comité de même que par nos chercheurs.

Nous avons pu partir de là, à 5 h 30 ou 5 h 45 hier après-midi, pour en arriver à l'ordre émis par la Chambre. Nous tenions à faire cette étude. Je dois dire, en tant que leader adjoint à la Chambre, que, sans connaître le fonds du bill, nous avions le sentiment que le processus devait être respecté, de sorte que nos gens aient le droit, comme ils en ont le devoir, d'examiner la mesure législative. Nous estimons que nous y sommes parvenus et que le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie représente bien le point de vue du comité. Voilà pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait. Il peut sembler que nous ayons réagi hâtivement à un ordre de la Chambre, mais je puis assurer à Votre Honneur que nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts aux délibérations du comité depuis un an et demi, et surtout ce soir-là, de même qu'à l'examen d'avant-projets. Nous nous réjouissons maintenant de participer au débat officiel sur ce projet de loi que le gouvernement a mis tant de temps à présenter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi que de participer à ce très important débat sur les modifications fondamentales proposées au Code criminel. Depuis des décennies, les femmes canadiennes ont lutté pour changer des dispositions législatives archaïques en matière de viol, des lois qui sont fondées sur de nombreux mythes, par exemple, sur le fait de considérer la victime d'un viol comme une marchandise endommagée, des lois fondées sur une profonde méfiance à l'égard de l'accusatrice, des lois qui laissent supposer que le viol n'est pas un crime contre une femme mais plutôt contre la propriété d'un homme.

Les statistiques du viol sont alarmantes. Une Canadienne sur cinq fait l'objet d'agressions sexuelles, au cours desquelles elle est violentée, tripotée, dépouillée, ou encore elle est victime d'une tentative de viol. Une sur 17 est violée. Pourtant, et c'est sûrement la meilleure preuve de la faiblesse de la législation actuelle, 94 p. 100 des criminels sexuels n'ont jamais été arrêtés. Seulement 2 p. 100 des violeurs seront poursuivis et reconnus coupables. Pour ces 2 p. 100, les peines moyennes sont beaucoup trop légères.

● (1910)

Le moment est venu de remanier en profondeur ces dispositions législatives. Je voudrais signaler les nombreux particuliers et groupes qui sont venus témoigner au cours des derniers mois devant le comité de la justice et des questions juridiques, entre autres le Comité d'action nationale de la condition féminine, l'Association nationale des femmes et du droit, le Conseil consultatif canadien de la condition de la femme et les représentants d'organismes provinciaux et locaux venus des quatre coins du pays. Je voudrais aussi signaler le dévouement de mes collègues les députés de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) et de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) qui ont consacré, beaucoup de temps et d'efforts au sein du caucus et du comité pour améliorer les dispositions du projet de loi.